

AMAP de Saint-Germain-en-Laye

Contrat de Riz au lait et Faisselle

PARTIES CONTRACTANTES

Le présent contrat est passé entre :

Christine et Pascal Saintemarie, La chèvrerie d'Haussez, 3, rue du château bleu, 76440 Haussez

Ci-après dénommé le producteur, d'une part et :

les consommateurs adhérents de l'AMAP de Saint-germain-en-laye ayant souscrit au contrat fromage de chèvre et listés ci-après

Ci-après dénommés le consomm'acteur, d'autre part.

CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour l'approvisionnement en riz au lait et faisselle de chèvres, de Mai à Septembre aux dates indiquées ci-après.

ont la certification du label AB, déjà BIO.

Le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par le réseau des AMAP Ile-de-France ou ses ayants droit. Le consomm'acteur reconnaît que les aléas font partie intégrante de la production et peuvent retarder ou modifier la livraison.

Le consomm'acteur s'engage à venir visiter l'exploitation durant la période du contrat.

DUREE DU CONTRAT.

Les dates définies dès la signature du contrat pour les paniers enlevés jusqu'en Septembre 2020 :

13/05- 27/05- 10/06- 24/06- 08/07- 22/07- 19/08- 02/09-16/09-30/09

Soit 10 distributions.

PRIX ET CONTENU DES PANIERS

Pot riz au lait 120g= 0,90€

Faisselle 250g= 3,70€

Le consomm'acteur s'engage sur l'intégralité de la période pour un panier donné. Les prix des paniers sont calculés en fonction des coûts de production.

ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS

Les distributions se tiendront les mercredis à Saint-Germain-en-Laye. Les distributions commencent à 18H30 et prennent fin à 20H00. Le consomm'acteur, conformément à l'engagement pris par l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne auprès du producteur, assurera au moins UNE permanence de distribution sur la saison.

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher son panier sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de se faire retirer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution.

MODE DE PAIEMENT

Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler lors de la commande par chèque à l'ordre du producteur **La Chèvrerie d'Haussez** et datés du jour de l'engagement.

Pot riz au lait 120g= 0,90€ x.....=

Faisselle 250g= 3,70€ x.....=

Soit un total de _____ euro

ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement du producteur :

Je soussigné, L Chèvrerie d'Haussez, déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'Alliance IdF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consomm'acteur.

Date:

Signature :

Engagement des consomm'acteurs :

Je, soussigné déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et l'Amap.

Date:

Signature :